

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 10 Juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire.

**Étaient présents** : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. Jean-Louis LATOUCHE, Mme Nadine LELIÈVRE, Mme Eveline FRIGO, M. Denis TOUCHARD, Mme Michèle SALMON, Mme Carole RAVALET, Mme Carine RENAULT, Mme Marie HAGUET, M. Michel BERNAD, M. Jean-Paul LIGER.

**Étaient absents excusés** : Mme Céline LEFEUVRE (donne pouvoir à Mme Marie HAGUET), M. Yoann LHUISSIER.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Paul LIGER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/06/2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24/06/2025.

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CDD AU SERVICE GARDERIE PERISCOLAIRE :**

Le Maire explique que suite à la démission de l'agent d'animation au service de la garderie périscolaire, il y a lieu de procéder à un recrutement à compter du 01/09/2025.

Par délibération n°088 du 07/12/2021, le poste est ouvert pour 12h par semaine et est rémunéré par rapport au rythme scolaire, il sera donc annualisé.

Le Maire propose de procéder au recrutement pour ce contrat pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la procédure de recrutement pour le poste d'agent d'animation au service de la garderie périscolaire de 12h par semaine annualisées, pour une durée de 1 an à savoir du 01/09/2025 au 31/08/2026,

- d'inscrire la dépense au budget primitif.

### **ACHAT DE MATERIELS :**

Le Maire rend compte de l'entrevue avec le commercial d'ALTRAD MEFRAN qui propose du matériel à des prix dégriffés à savoir :

- 2 bancs pour les écoles à 490,00 € HT,
- 10 barrières de sécurité à 549,00 € HT,
- 1 tente de réception de dimension 3x6 à 1 280,00 € HT.

Il sera facturé des frais de port à 50,00 €. Le devis s'élève à 2 369,00 € HT soit 2 842,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide l'achat du matériel énuméré ci-dessus à 2 369,00 € HT soit 2 842,80 € TTC,
- d'inscrire cette dépense en investissement.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) Demande d'organisation dans la salle polyvalente d'un examen visuel gratuit,
- 2) Remerciement de l'association ASTMNA pour le versement de la subvention 2025,
- 3) Versement de la subvention DETR de l'aménagement de la rue de la Croix des Buis,
- 4) Remerciement de la MFR de Mortagne au Perche pour la subvention 2025,
- 5) Réflexion sur la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

- 1) Après lecture de la demande de l'opticienne à domicile de St Victeur, le conseil municipal donne un avis favorable à celle-ci afin d'offrir à la population ce service. Une salle sera mise à disposition selon le planning disponible.
- 2) Remerciement de l'association ASTMNA pour le versement de la subvention communale.
- 3) Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture effectuera le versement de la subvention attribuée au titre de la DETR concernant les travaux d'aménagement de la rue de la Croix des Buis d'un montant de 83 156,85 €.
- 4) Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur les modalités de mise en place de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation.

Afin de proposer des garanties et tarifs avantageux, la coopération régionale des Centres de Gestion des Pays de la Loire offrira la possibilité de rejoindre un contrat collectif au cours de l'année 2026. Le Centre de Gestion de la Sarthe n'est pas en mesure aujourd'hui, compte tenu des incertitudes relatifs au dialogue social national, d'en définir les contours ni la date de mise en œuvre.

Il sera proposé au CST du Centre de Gestion de la Sarthe, une participation au financement des contrats labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur 30,00 € par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent produira un justificatif de cette labellisation chaque année.

Une délibération du Conseil Municipal sera prise, après avis du Centre de Gestion de la Sarthe, de cette proposition de participation.

### **TOUR DE TABLE :**

Mme Marie HAGUET : informe que des malfaiteurs laissent volontairement dépasser une feuille blanche de la boîte aux lettres des habitations. C'est une méthode utilisée par les cambrioleurs pour savoir s'il y a un relevé de courrier et donc si la maison ciblée est habitée ou non.

Mme Eveline FRIGO : informe que le journal communal est à l'impression.

Fin de séance 19 h 25

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de Séance